

Dépenses d'élection

M. Peters: Elles sont autonomes, à la base. Et je dirai à mon collègue friand de citations bibliques qu'il n'en va pas de même pour les sociétés multinationales. Si les députés veulent des éclaircissements, je suis prêt à proposer:

Qu'on retranche le mot «sources» figurant à la fin des trois motions et qu'on le remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.»

Cette motion sera appuyée par le député d'Assiniboia (M. Knight).

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député pourrait peut-être faire appuyer sa motion par quelqu'un d'autre, puisqu'il a appuyé les trois motions dont nous sommes saisis et que cela irait nettement à l'encontre du Règlement.

M. Peters: Elle sera appuyée par le député de Mississauga (M. Blenkarn).

M. l'Orateur adjoint: C'est le choix du motionnaire du sous-amendement, non celui du co-motionnaire qui crée des difficultés à la présidence. Celui-ci sauf erreur est le député d'Assiniboia (M. Knight). La motion présentée à la présidence devra être proposée par un député autre que le député de Timiskaming (M. Peters) car il a déjà proposé ou appuyé les trois motions dont nous sommes saisis à l'étape du rapport. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) pourrait peut-être proposer la motion.

M. Barnett: J'en fais donc la proposition, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Comox-Alberni, appuyé par le député d'Assiniboia, propose l'amendement à la motion dont le député de Timiskaming a fait lecture. La présidence pourrait peut-être étudier la motion pendant un instant puisque nous sommes saisis de trois amendements. Je suppose qu'on entend modifier chacune des trois motions à l'étude. La présidence a examiné l'amendement qui lui a été présenté. Je ne vois aucun problème à le soumettre à la Chambre, mais s'il donne lieu à des rappels au Règlement, je demanderai quelques instants avant de me prononcer. Il englobe les motions n^{os} 7, 17 et 31 et se lit comme suit:

● (1630)

Qu'on retranche le mot «sources» figurant à la fin des trois motions et qu'on le remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.»

Je crois que le projet d'amendement est recevable, bien que nous en ayons été saisis de façon irrégulière, en ce sens qu'il a été présenté au cours de l'allocation d'un député, et proposé par un autre député. La présidence donne la parole au député de Timiskaming (M. Peters), et comme le rappel au Règlement a vraisemblablement pris quatre minutes, il aura droit à ses vingt minutes de temps de parole.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Horner (Crowfoot): Il vient de gâcher un bon amendement par ce sous-amendement. Le travail de dépistage qu'il faudra faire pour savoir à quoi s'en tenir sera impossible.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il me faille vingt minutes pour justifier cet amendement. Je sais qu'il y a de sérieuses divergences d'opinions quant à savoir quels genres de cotisations accepter. Il me semble que beaucoup s'accordent à dire que les Canadiens devraient payer pour leurs propres élections. J'ai été pendant longtemps de cet avis. Il est évident qu'il faut de l'argent pour faire campagne pendant des élections fédérales, mais je dois dire que je n'ai jamais eu à dépenser d'énormes sommes dans ma circonscription. Les gens là-bas ne m'ont pas fourni beaucoup d'argent, mais, par contre au fil des ans, ils m'ont beaucoup aidé de bien d'autres façons. Ils m'ont beaucoup aidé et ont beaucoup travaillé à mon élection. Je puis toujours être certain que l'aide que je reçois vient de Canadiens, de citoyens qui se préoccupent de l'évolution des lois dans le sens de leurs intérêts.

Je suis certain que la plupart des Canadiens savent, à moins qu'ils n'écoutent jamais la radio, que l'on dépense des sommes énormes pour les campagnes électorales aux États-Unis et que l'importance même de ces sommes peut aboutir à de mauvaises décisions. Lorsqu'on a demandé à M. John Dean, au cours des premiers jours terribles des audiences sur l'affaire Watergate, de dire aux sénateurs ce qui n'avait pas marché et pourquoi, en tant qu'avocat ayant prêté le serment de faire observer la loi, il s'était laissé entraîner dans une situation aboutissant à sa comparaison, il a répondu que le parti républicain avait trop d'argent. Comme je l'ai dit, il faut de l'argent, mais il ne faut pas de très grosses sommes. Je serais le premier à m'opposer à l'idée que le Nouveau parti démocratique reçoive de fortes sommes d'argent de sources canadiennes ou étrangères. Je me rappelle qu'en Ontario, on nous a offert une somme qui pour nous était très importante. Je suppose qu'il s'agissait de \$5,000 ou \$6,000.

M. Horner (Crowfoot): Tant que cela?

M. Peters: A l'époque, le parti avait entre \$15,000 et \$20,000 pour les élections provinciales. J'étais au comité exécutif provincial et \$5,000 représentaient probablement de 15 à 20 p. 100 des sommes totales dont disposait le bureau provincial pour les élections. Nous avons décliné cette offre pour deux raisons. Premièrement, nous étions dominés à l'époque par l'élément antialcoolique en Ontario. Deuxièmement, nous n'étions pas certains de ce que nous devrions faire en échange de ce don. Il s'agit d'une époque où l'influence du groupe antialcoolique au sein du Nouveau parti démocratique ontarien était plus forte que celle des syndicats qui, selon la plupart des gens, nous ont toujours dominé. Je pense que la situation a changé, du fait que les attitudes sociales ont évolué.

Encore une fois, je m'oppose à ce que les partis reçoivent des sommes considérables d'argent tout simplement parce que je n'en vois pas la nécessité. Voici ce qui s'est produit aux États-Unis: après avoir fait un tour d'horizon, le parti républicain à qui il restait encore 3 ou 4 millions de dollars à dépenser, se mit en frais de créer son comité des sales coups et nomma quelques jeunes gens brillants et habiles pour le diriger. Il en est sorti des vertes et des pas mûres! Je trouve que les contributions considérables de l'extérieur aux caisses électorales locales empêchent les gens de contribuer à bon escient à la caisse de leur parti.